



Extrait du registre des décisions

Bureau du 25 octobre 2018

n° 149-18

Objet : *RS - Avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Chambéry pour la réalisation d'études de maîtrise d'œuvre opérationnelle, des missions de coordination générale et des travaux concernant l'aménagement des voiries principales du secteur centre nord*

- date de convocation le 19 octobre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-cinq octobre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Baldoph, centre socioculturel du Pré Martin, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 30

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Pierre Gerard

David Dubonnet

Catherine Chappuis

Jean-Luc Berthalay

Daniel Grosjean

Josiane Beaud - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Alexandra Turnar

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Jean-Pierre Fressoz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet

Pierre Hemar

Michel André

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Christophe Richel

Maryse Fabre

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Marc Chauvin à Daniel Rochaix - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Pierre Duperier à Annick Bonniez - de Christian Gogny à Michel Dyen - de Marie Perrier à Jean-Pierre Fressoz - de Benoît Perrotton à Sylvie Koska

- conseillers excusés : 15

Jean-Pierre Beguin - François Blanc - Stéphane Bochet - Driss Bourida - Frédéric Bret - Jean-Benoît Cerino - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Philippe Gamen - Luc Meunier - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Florence Vallin-Balas

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 25 octobre 2018

délibération **n° 149-18**

objet **RS - Avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Chambéry pour la réalisation d'études de maîtrise d'œuvre opérationnelle, des missions de coordination générale et des travaux concernant l'aménagement des voiries principales du secteur centre nord**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que la Ville de Chambéry et Grand Chambéry ont conduit, en maîtrise d'ouvrage à partir de 2017, une étude de faisabilité pour l'aménagement des voiries principales du secteur centre nord de Chambéry.

Afin d'améliorer la mobilité, les déplacements, les transports et le partage de l'espace public, la Ville de Chambéry et Grand Chambéry souhaitent poursuivre cette démarche par la mise en place d'un nouveau plan de circulation pour les véhicules légers, les deux-roues et les bus, à l'échelle du secteur centre nord.

Pour ce faire, le réseau viaire doit être repensé afin de permettre de nouveaux sens de circulation, la modification éventuelle des intersections et des carrefours à feux et l'aménagement de continuités cyclables. Ce secteur est donc porteur d'enjeux forts à la fois pour la ville de Chambéry et pour Grand Chambéry dans leurs domaines respectifs de compétences.

Par décision du Bureau du 9 novembre 2017, a été approuvée une convention de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Chambéry et Grand Chambéry concernant la réalisation des études de maîtrise d'œuvre opérationnelle et des missions de coordination générale des projets d'aménagement du secteur centre nord de Chambéry.

Etant territorialement concernée, il est proposé que la Ville de Chambéry soit le maître d'ouvrage en charge notamment de poursuivre l'opération de réaménagement de ces espaces publics sur la base d'une maîtrise d'ouvrage unique permettant d'assurer la cohérence d'ensemble.

Les missions de maîtrise d'ouvrage de la convention du 9 novembre 2017 couvraient les deux grands volets suivants :

- missions de maîtrise d'œuvre opérationnelle des voiries du secteur centre nord telles que décrites dans l'avenant n° 1 à la convention,
- missions de coordination générale sur l'ensemble du secteur centre nord.

L'avenant n° 1 à la convention a pour objet d'ajouter le volet travaux aux missions de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des espaces publics du secteur centre nord.

En conséquence, il convient d'adapter la convention initiale pour l'étendre à :

- la préparation, la passation des marchés d'études complémentaires à l'opération et de prestations nécessaires au bon fonctionnement des chantiers et à la bonne réalisation des travaux (SPS...) puis au suivi de l'exécution desdits marchés,
- la préparation, la passation des marchés de travaux correspondants pour la réalisation de l'opération, puis au suivi de l'exécution desdits marchés.

L'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage est jointe à la présente décision.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport en commun,

Vu la décision n° 207-17 du Bureau du 9 novembre 2017 approuvant la réalisation d'études de maîtrise d'œuvre opérationnelle et de missions de coordination générale concernant l'aménagement des voiries principales du secteur centre nord de Chambéry,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018, déléguant au Bureau la conclusion des conventions de maîtrise d'ouvrage,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Chambéry pour la réalisation d'études de maîtrise d'œuvre opérationnelle, des missions de coordination générale et des travaux concernant l'aménagement des voiries principales du secteur centre nord de Chambéry,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cette convention,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 149-18

Objet de l'acte : RS - Avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Chambéry pour la réalisation d'études de maîtrise d'œuvre opérationnelle, des missions de coordination générale et des travaux concernant l'aménagement des voiries principales du secteur centre nord

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 25 octobre 2018

Annexe : AVT1 CONVENTION MAITRISE OEUVRE CENTRE NORD
CHAMBERY;PERIMETRE CENTRE NORD;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20181025-lmc1H21418H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21418H1

Date de transmission en Préfecture : 09 novembre 2018

Date de réception en Préfecture : 09 novembre 2018